



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 01 /AMII/ADC/2024 DU 24 / 05 /2024

POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE
MAITRISE D'ŒUVRE CLASSIQUE DU PROJET DE
RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
(PROJET RAP-AID)

MAI 2024

PAYS : CAMEROUN

PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) souhaite solliciter un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la mission de Maîtrise d'œuvre classique du projet sus-cité.

Le montant prévisionnel des prestations est d'environ 66 milliards de francs CFA (100 millions d'euros) y compris équipements.

1. Programme de modernisation

L'Aéroport International de Douala, géré par la société camerounaise ADC S.A, est le premier aéroport du Cameroun avec un trafic annuel d'environ 800 000 passagers.

L'Aéroport International de Douala a été inauguré en 1977 pour une capacité annuelle théorique de 1.5 millions de passagers. Cependant, malgré les nouveaux process et méthodes de traitement des passagers, il n'a fait l'objet d'aucune évolution conséquente. L'aérogare est donc aujourd'hui inadaptée au trafic actuel et futur. Il présente également des écarts par rapport aux standards internationaux en termes de sécurité, sûreté, fluidité, séparation des flux, et qualité de service aux passagers et aux compagnies. La capacité commerciale de l'aérogare et son potentiel de recettes extra-aéronautiques sont par ailleurs sous exploités. La faible maintenance des équipements et bâtiments renforce son aspect vétuste

L'objectif du projet de rénovation de l'aérogare est d'adapter la configuration, l'organisation intérieure et l'occupation de l'aérogare aux standards internationaux et aux besoins de traitement et de valorisation de ses trafics. Il vise à améliorer le fonctionnement d'ensemble (conformité réglementaire), ainsi que la productivité et la qualité du site (services aux passagers, aux compagnies), notamment en augmentant les recettes extra-aéronautiques (boutiques).

Le projet consiste à réorganiser le terminal afin de garantir la capacité théorique 1.5 Mpax tout en gardant des possibilités d'évolution à 2 Mpax.

2. Attentes de la mission

Les grandes attentes du projet sont listées ci-dessous :

- Réorganisation du parcours passager :



- Création d'un PIF centralisé
- Séparation des flux arrivées / départs
- Séparation des flux internationaux / domestiques
- Mise aux normes des équipements
- Réorganisation des postes de stationnements avions

La réorganisation du parcours passagers et des processus est nécessaire pour le projet. En effet, elle permettra de répondre aux problèmes de sûreté et sécurité dus à l'absence de séparation des flux. Cette réorganisation permettra également d'aligner le niveau de service de l'aéroport de Douala sur les autres aéroports internationaux.

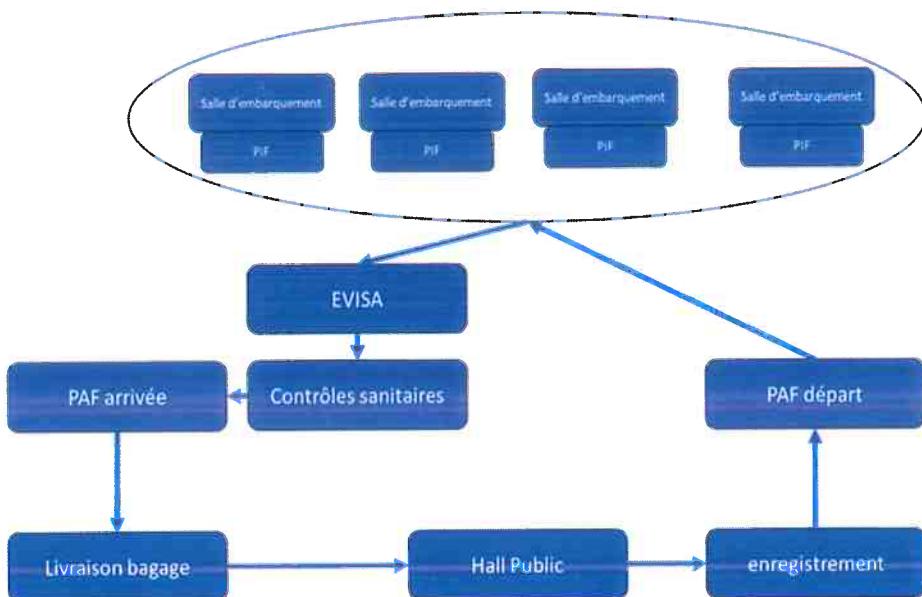


Figure 1 - Organisation fonctionnelle actuelle

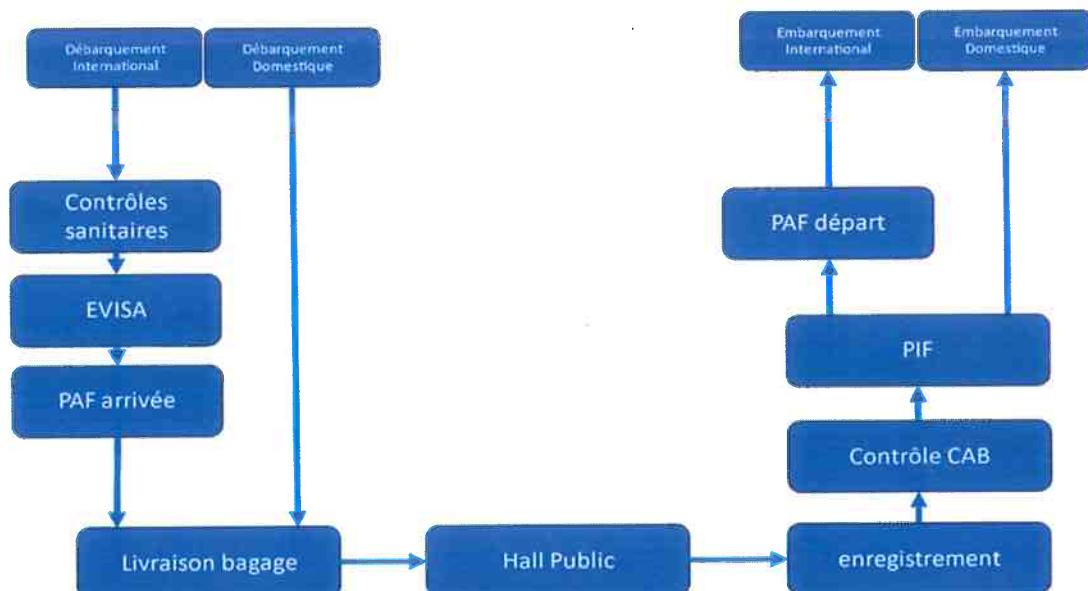


Figure 2 - Organisation fonctionnelle attendue

Le Maître d'œuvre appelé MOE, aura la charge de la conception architecturale du projet, du design intérieur, de la Maitrise d'œuvre des lots techniques et des corps d'états architecturaux, de la Maitrise d'œuvre des systèmes aéroportuaires spécifiques (Système de Traitement des Bagages (STB), inspection filtrage des bagage (IFBS & IFBPC) , passerelles d'embarquement (PBB)), de la Maitrise d'œuvre des travaux de réaménagements de l'aire de stationnement avion, de la Maitrise d'œuvre des travaux VRD aux abords de l'aérogare, de la coordination globale des études, de la Synthèse, du management BIM et de la gestion documentaire du projet.

3. Consistance des prestations

L'APS est réalisée par le consultant en charge de l'étude de faisabilité sur la base d'un scénario validé par ADC. Le consultant a aussi réalisé un état des lieux de l'aérogare. Les missions attendues du MOE sont :

- DIAG : Les études de Diagnostic, la rédaction et la mise au point des cahiers des charges nécessaires aux études techniques complémentaires (levés topographiques, études géotechniques...) ;
- APD : Avant-projet détaillé ;
- Dossiers réglementaires : Permis de construire, Permis de démolir, Dossier réglementaires exigés par les services de la CCAA ;
- PRO : Études de projets
- EXE / VISA : Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution faites par le(s) Titulaire(s) des contrats de travaux ;
- DET Direction de l'exécution des contrats de travaux : Suivi de l'exécution des travaux jusqu'à leur achèvement et leur réception ;
- AOR : Assistance pour les opérations de réception des travaux pendant la période de garantie de parfait achèvement ;
- L'établissement des dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement et l'assistance pour le suivi de l'instruction de ces dossiers ;
- Les études de sécurité et le dossier d'analyse des changements ;
- Les dossiers réglementaires exigés par les services de la CCAA (Cameroon Civil Aviation Authority) ;
- L'établissement du Permis de Construire (PC) le cas échéant ;
- La gestion documentaire.

4. Participation

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux équipes de Maitrise d'œuvre installées en république du Cameroun ou à l'étranger. ✓

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

5. Composition du dossier

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services de maîtrise d'œuvre classique;
- Du domaine de l'expertise technique dans les missions de maîtrise d'œuvre classique des projets de construction et/ou de réhabilitation des ERP et des aérogares passagers d'aéroports.
- Du contexte géographique, au Cameroun ou dans la région, en français.

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

A- Pour les candidats dont le siège social se trouvent au Cameroun :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;

- b) Une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (annexe A) ;
- c) Un certificat de non-faillite ;
- d) Une attestation de non redevance ;
- e) Un registre de commerce ;
- f) La carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation ;
- g) Une attestation de domiciliation bancaire ;
- h) Un certificat de non-exclusion des marchés publics ;
- i) La Certification ISO 9001 ou équivalente en cours de validité ;
- j) Les Références en prestations récentes et similaires ;
- k) La note méthodologique détaillant l'organisation et les moyens (humains, matériel) envisagés ;
- l) La Qualité du personnel ;
 - o Chef de Mission
 - o Architecte
 - o Ingénieries de construction bâtiment tous corps d'état : fondation, structure, façade, électricité, CVC, plomberie, acoustique...
 - o Économiste de la construction
 - o Ingénierie spécialisée en environnement et construction durable
 - o Spécialiste aéroportuaire : notamment terminaux et infrastructures côté piste
 - o Spécialiste de conception de système de tri bagage et postes d'inspection filtrage
 - o Ingénierie spécialisée en VRD et chaussée aéronautique ;
 - o Etc...
- m) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), b) et g) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement le cas échéant. Les modalités de présentation de la pièce i) étant décrites en nota bene ci-dessous.

B- Pour les candidats dont le siège social se trouve à l'étranger :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (annexe A) ;
- c) Un certificat de non-faillite ;
- d) L'extrait K-bis ;
- e) L'attestation de régularité fiscale ;
- f) Une attestation de domiciliation bancaire de la structure, délivrée par une banque de premier ordre à l'étranger ;
- g) Contrat de sous-traitance avec un BET local pour le BET à l'international qui n'est pas en groupement avec un BET local ;
- h) La Certification ISO 9001 ou équivalente en cours de validité ;
- i) Les Références en prestations récentes et similaires ;
- j) La note méthodologique détaillant l'organisation et les moyens (humains, matériels) envisagés ;
- k) La qualité du personnel ;

L'équipe du consultant devra comporter à minima les experts ci-après :

- Chef de Mission
- Architecte
- Ingénieries de construction bâtiment tous corps d'état : fondation, structure, façade, électricité, CVC, plomberie, acoustique...
- Économiste de la construction
- Ingénierie spécialisée en environnement et construction durable
- Spécialiste aéroportuaire : notamment terminaux et infrastructures côté piste
- Spécialiste de conception de système de tri bagage et postes d'inspection filtrage
- Ingénierie spécialisée en VRD et chaussée aéronautique ;
- Etc...

I) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), b) et f) étant uniquement présentées par le mandataire

du groupement. Les modalités de présentation de la pièce h) étant décrites en nota bene ci-dessous.

Nota Benne :

- (1) En cas de groupement, Le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ;
- (2) L'absence ou la non- validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat ;
- (3) Le Mandataire de chaque groupement produira la Certification ISO 9001 ou équivalente en cours de validité.
- (4) Les groupements entre les Bureaux d'Études Techniques locaux et étrangers sont encouragés. Dans ce cas de figure :
 - a. Tout membre du groupement ayant son siège dans le pays du client et n'étant pas mandataire n'est pas obligé de présenter la certification ISO 9001 ou équivalent en cours de validité ;
 - b. Tout membre du groupement ayant son siège en dehors du pays du client devra présenter la certification ISO 9001 ou équivalente en cours de validité.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

ADCS.A dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Chaque manifestation d'intérêt rédigée en français ou en anglais **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, plus la version électronique, devra parvenir au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, **porte 0104**, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 21/06/2024 à 14 heures, et devra porter la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 01 /AMII/ADC/2024 DU 24/05/2024

**POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
CLASSIQUE DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les candidats pourront obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen, dans les bureaux du Chef de Projet répondant à l'adresse électronique suivante : emmanuel.sime@adcsa.aero avec copie mail à l'adresse ci-après : dg.sec@adcsa.aero. Numéros de téléphone : (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Numéro de télécopie : (+237) 222 23 45 20.



Ampliations

- Conseil d'Administration ADC S.A ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).

COUNTRY: CAMEROON

RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT (RAP-AID PROJECT)

Call for Expression of Interest

Aéroports Du Cameroun (ADC S.A) wishes to request funding from the French Development Agency (AFD") and intends to use part of the amount thereof to make payments to the title of the classic project management mission of the above-mentioned project..

The estimated amount of services is approximately 66 billion CFA francs (100 million euros) including equipment.

1. Modernization program

Douala International Airport, managed by *Aéroports Du Cameroun* (ADC S.A), is the leading airport in Cameroon with an annual traffic of around 800,000 passengers.

Douala International Airport has been inaugurated in 1977 with a theoretical annual capacity of 1.5 million passengers. However, despite the new processes and methods for processing passengers, it has not undergone any significant development. The terminal is therefore currently unsuitable for current and future traffic. It also presents deviations from international standards in terms of security, safety, fluidity, separation of flows, and quality of service to passengers and companies. The commercial capacity of the terminal and its potential for extra-aeronautical revenue are also under-exploited. The low maintenance of equipment and buildings reinforces its dilapidated appearance.

The objective of the terminal renovation project is to adapt the configuration, interior organization and occupancy of the terminal to international standards and the processing and valorization needs of its traffic. It aims to improve overall operations (regulatory compliance), as well as the productivity and quality of the site (services to passengers and companies), in particular by increasing extra-aeronautical revenue (shops).

The project consists of reorganizing the terminal in order to guarantee the theoretical capacity of 1.5 Mpax while maintaining possibilities for development to 2 Mpax.

2. Expectations of the mission

The project's main expectations are listed below:

- Reorganization of the passenger route:

- Creation of a centralized PIF
- Separation of arrival/departure flows
- Separation of international/domestic flows
 - Upgrading of equipment
 - Reorganization of aircraft parking stations

The reorganization of the passenger journey and processes is necessary for the project. Indeed, it will make it possible to respond to safety and security problems due to the lack of separation of flows. This reorganization will also make it possible to align the level of service at Douala airport with other international airports.

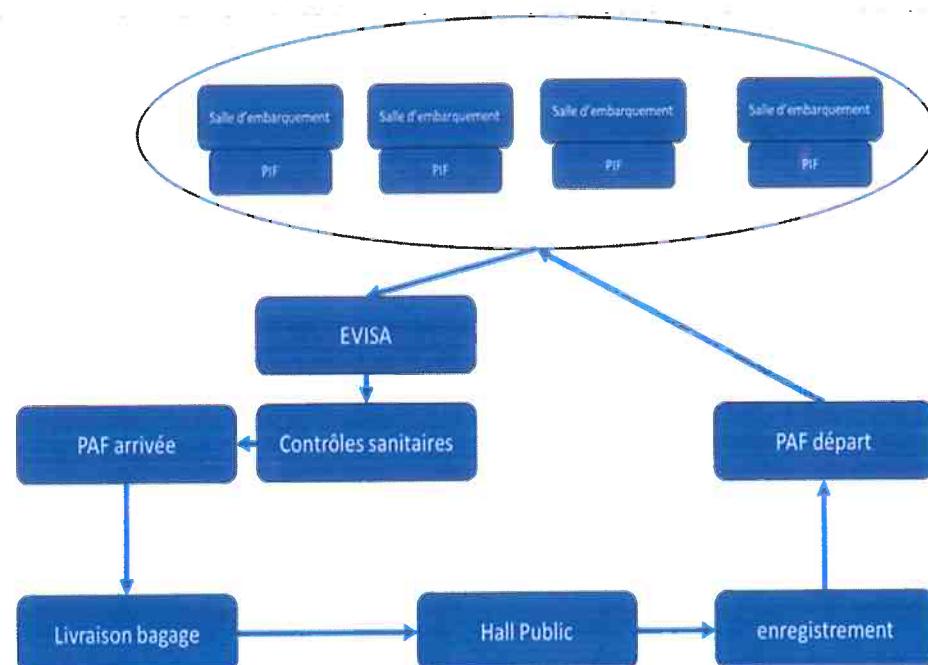


Figure 1 - Current functional organization

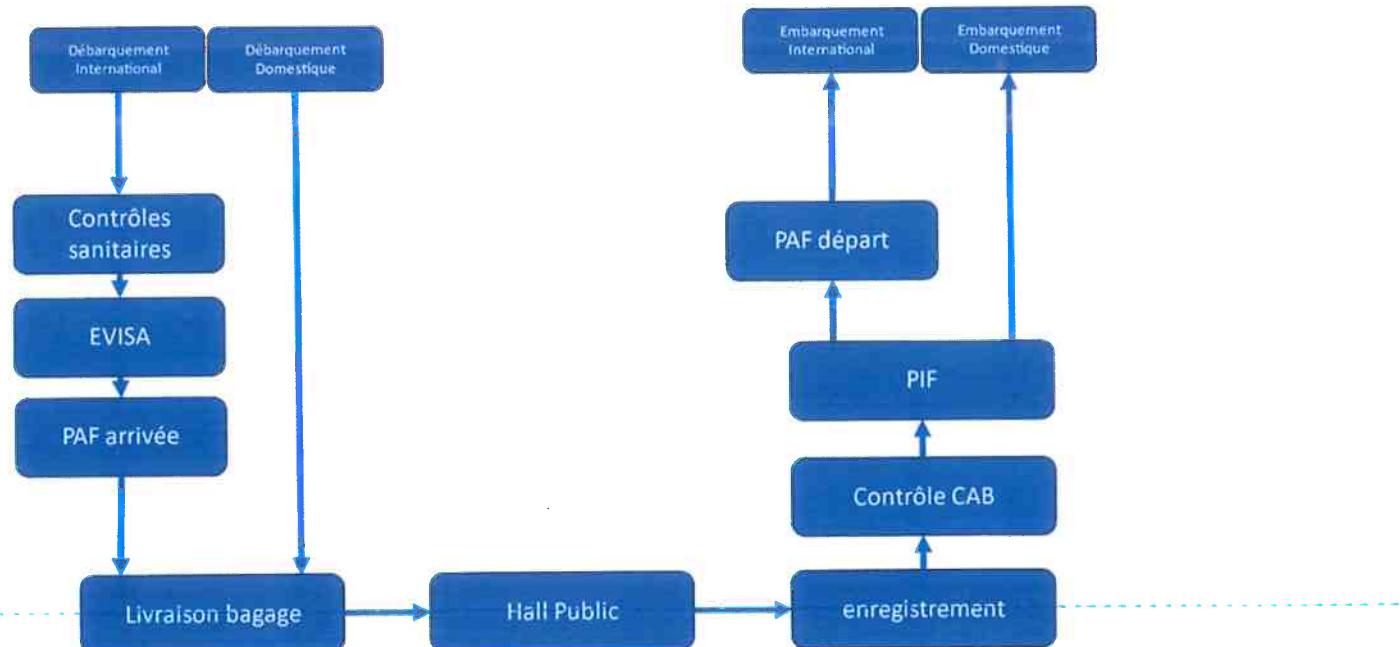


Figure 2 - Expected functional organization

The present Project Manager, called MOE, will be responsible for the architectural design of the project, the interior design, the Project Management of the technical packages and the architectural trades, the Project Management of the systems specific airports (Baggage Handling System (STB), baggage screening inspection (IFBS & IFBPC), boarding bridges (PBB)), project management of the redevelopment works of the aircraft parking area, the project management of the VRD works around the terminal, the overall coordination of the studies, the Synthesis, the BIM management and the documentary management of the project.

3. Consistency of services

The APS is carried out by the consultant in charge of the feasibility study on the basis of a scenario validated by ADC. The consultant also carried out an inventory of the terminal.

The expected missions of the MOE are:

- DIAG: Diagnostic studies, drafting and finalizing specifications necessary for additional technical studies (topographic surveys, geotechnical studies, etc.);
- APD: Detailed preliminary project;
- Regulatory files: Building permit, Demolition permit, Regulatory files required by the CCAA services;
- PRO: Project studies ;
- EXE / VISA: Examination of conformity with the project and approval of the execution studies carried out by the Holder(s) of the works contracts;
- DET Directorate for the execution of works contracts: Monitoring the execution of the works until their completion and acceptance;
- AOR: Assistance for work acceptance operations during the perfect completion guarantee period;
- The establishment of regulatory files under the Environmental Code and assistance in monitoring the examination of these files;
- Security studies and the change analysis file ;
- Regulatory files required by the services of the CCAA (Cameroon Civil Aviation Authority);
- The establishment of the Building Permit (PC) if applicable;
- Document management.

4. participation

This Call for Expression of Interest is aimed at project management teams based in the Republic of Cameroon or abroad.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Contracts Financed by AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Candidates shall submit only one application in their own name or in a Consortium. If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. However, the same Subcontractor may participate in several applications.

If the Applicant is constituted as a Consortium, the Expression of Interest must include :

- a copy of the Grouping agreement entered into by all its members,

Or

- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors shall not be taken into account in the evaluation of applications.

5. File constitution

Interested Candidates shall provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references for recent and similar services.

The similarity of references will be analysed according to :

- The scale of the contracts ;
- The nature of classic project management services ;
- From the field of technical expertise in classic project management missions for construction and/or rehabilitation projects of ERPs and airport passenger terminals.
- Geographical context, in Cameroon or in the region, in French.

Aéroports Du Cameroun (ADC S.A) shall also examine the relevance of the Expressions of Interest with regard to the following criteria:

A- For candidates whose head office is located in Cameroon:

- a) A declaration of expression of interest showing: the company name, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;
- b) A declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility (Annex A) ;
- c) A certificate of non-bankruptcy;

- d) A certificate of non-royalty;
- e) A commercial register ;
- f) Taxpayer card or registration certificate;
- g) A bank domiciliation certificate;
- h) A certificate of non-exclusion from public contracts;
- i) Valid ISO 9001 certification or equivalent ;
- j) References in recent and similar services;
- k) Methodological mark detailing the organization and resources (human, material) envisaged;
- l) The Quality of the staff;
 - o Project Manager;
 - o Architect;
 - o Building construction engineering for all trades: foundation, structure, facade, electricity, HVAC, plumbing, acoustics, etc;
 - o Construction Economist;
 - o Engineering specialized in environment and sustainable construction.
 - o Airport specialist: notably terminals and airside infrastructure;
 - o Specialist in baggage sorting system design and screening inspection stations ;
 - o Specialized engineering in VRD and aeronautical pavement;
 - o Etc.
- m) Material resources.

In the event of a consortium, each member of the consortium shall present a complete administrative file; documents a), f) and h) shall be presented only by the representative of the consortium, if applicable. The terms of presentation of document i) are described in note below.

B- For candidates whose head office is located abroad:

- a) A declaration of expression of interest showing: the company name of the firm, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;
- b) A declaration of integrity, eligibility and environmental and social responsibility (Annex A) ;
- c) A certificate of non-bankruptcy;
- d) The K-bis extract ;
- e) The tax regularity certificate ;
- f) A bank domiciliation certificate of the structure, issued by a first-class bank abroad ;

- g) Subcontracting contract with a local BET for the international consultant who is not in a consortium with a local BET ;
- h) Valid ISO 9001 certification or equivalent ;
- i) References in recent and similar services;
- j) Methodological mark detailing the organization and resources (human, material) envisaged;
- k) The Quality of the staff;
 - o Project Manager;
 - o Architect;
 - o Building construction engineering for all trades: foundation, structure, facade, electricity, HVAC, plumbing, acoustics, etc;
 - o Construction Economist;
 - o Engineering specialized in environment and sustainable construction.
 - o Airport specialist: notably terminals and airside infrastructure;
 - o Specialist in baggage sorting system design and screening inspection stations ;
 - o Specialized engineering in VRD and aeronautical pavement;
 - o Etc.
- l) Material resources.

In the case of a consortium, each member of the consortium shall submit a complete administrative file; documents a), b) and f) shall be presented solely by the representative of the consortium, if applicable. The terms of presentation of document h) are described in note below.

Nota Benne :

- (1) In the event of a consortium, the consultant shall produce a consortium agreement which will formally designate the representative ;
- (2) The absence or non-validity of one of the documents mentioned above shall result in the elimination of the candidate;
- (3) The Representative of each group will produce the valid ISO 9001 certification or equivalent ;
- (4) Groupings between local and foreign consultants are encouraged. In this case :
 - a. Any member of the group having its headquarters in the client's country and not being Representative is not required to present valid ISO 9001 certification or equivalent;
 - b. Any member of the group with its headquarters outside the client's country must present valid ISO 9001 certification or equivalent.

An application that does not meet any of these requirements will be rejected. 

ADC S.A. shall shortlist, maximum of **six (6) Candidates**, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the required Services.

Each expression of interest shall be written in French or in English (one volume) in **seven (07) copies** including **one (01) original and six (06) copies** marked as such, plus the electronic version, must reach the Administrative Contracts Management Department of the Cameroon Airports Plc, door 0104, located at Yaounde-Nsimalen International Airport, no later than 21 / 06 /2024 at 2 p.m.; and must be marked:

CALL FOR INTERNATIONAL EXPRESSION OF INTEREST

N° 01 /AMII/ADC/2024 of 24/05/2024

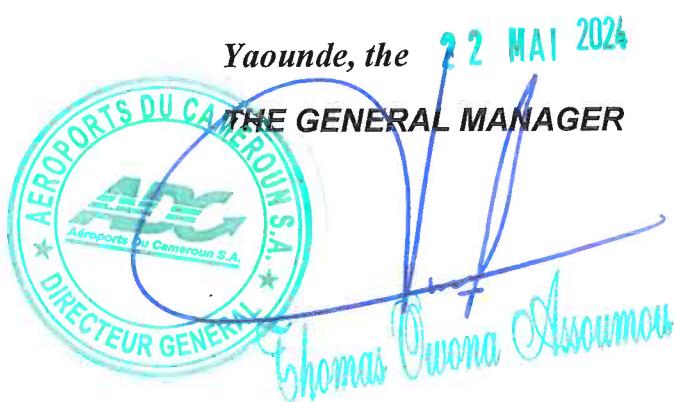
FOR THE EXECUTION OF THE CLASSIC PROJECT MANAGEMENT MISSION ON THE RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT (RAP-AID PROJECT)

"To be opened only during the counting session".

Candidates may obtain further information from the Directorate General of Aéroports Du Cameroun (ADC S.A), located at the Yaounde-Nsimalen International Airport, in the offices of the Project Manager at the following email address: emmanuel.sime@adcsa.aero with an email copy to the following address: dg.sec@adcsa.aero. Phone numbers: (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Fax number : (+237) 222 23 45 20.

Ampliations

- Board of Directors ADC SA;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (for information) ;
- DX.DLA display) ;
- DG.M (archiving) ;
- Mail Service (display) ;
- ADC SA Website (www.adcsa.aero).



ANNEXES

Annexe A- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Annexe B- Grille de constitution du groupement

Annexe C- Grille des références

Annexe A**(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)****Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissions et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour



tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant

- nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature,

- pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Annex to the Expression of Interest

(To be provided signed with the application, without modification of the text)

Statement of Integrity, Eligibility and Environmental and Social Responsibility

Title of tender or proposal _____ (the "Contract")

To : _____ (the "Project Owner")

1. We acknowledge and accept that the French Development Agency (the "AFD") only finances the Project Owner's projects under its own conditions which are determined by the Financing Agreement which binds it directly or indirectly to the Project Owner. Consequently, there can be no legal relationship between AFD and our company, our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors. The Project Owner maintains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the procurement process and its execution. Depending on whether it concerns contracts for works, supplies, equipment, intellectual services (consultants) or other services, the Contracting Authority may also be referred to as Client or Buyer.
2. We certify that we are not, and that none of the members of our association, nor of our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following cases:
 - 2.1 Be in a state or have been the subject of bankruptcy, liquidation, judicial settlement, safeguard, cessation of activity, or be in any analogous situation resulting from a procedure of the same nature;
 - a. Have been subject
 - d) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata in the country where the Contract is carried out, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or performance of a contract (in the event of such a condemnation, we have the option to attach to this Declaration of Integrity, additional information which shall allow us to consider that this condemnation is not relevant in the context of the Contract);
 - e) An administrative sanction imposed less than five years ago by the European Union or by the competent authorities of the country in which we are established, for fraud, corruption or any offence committed in the context of the award or execution of a contract (in the event of such a sanction, we may attach to this Statement of Integrity additional information that would allow us to consider that this sanction is not relevant in the context of the Contract);
 - f) A conviction pronounced less than five years ago by a judgment which has the force of res judicata, for fraud, corruption or for any offence ↗

- committed in the context of the award or execution of a contract financed by AFD;
- 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
- 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or have given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
- 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Project Owner;
- 2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of such exclusion decision, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that shall permit us to assume that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);
- 2.7 Have produced fraudulent documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this contract award process.
3. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:
- 3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.
- 3.2 Have a business or family relationship with a member of the Project Owner, involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the AFD and resolved to its satisfaction;
- 3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly subsidies, have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client; 

- 3.4 Hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner;
- 3.5 In the case of a procedure having as its object the award of a works, supplies or equipment contract:
 - c) Have prepared ourselves or have been associated with a consultant who has prepared specifications, plans, calculations and other documents used in the framework of the procurement process ;
 - d) Be ourselves, or one of the firms with which we are affiliated, recruited, or to be recruited, by the Project Owner to carry out the supervision or control of the works under the Contract.
4. If we are a public institution or a public company, to participate in a competition procedure, we certify that we enjoy legal and financial autonomy and that we are managed according to the rules of commercial law.
5. We undertake to communicate without delay to the Project Owner, who will inform AFD, of any change in the situation with regard to points 2 to 4 above.
6. In connection with the award and execution of the Contract :
 - 6.1 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) intended to deliberately deceive others, intentionally conceal matters from them, surprise or vitiate their consent, or cause them to breach legal or regulatory obligations and/or violate their internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.2 We have not and will not commit any unfair maneuver (action or omission) contrary to our legal or regulatory obligations and/or our internal rules in order to obtain an improper benefit.
 - 6.3 We have not promised, offered, or granted, and will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to (i) any Person holding a legislative, executive, administrative or judicial office in the Project Owner's State, whether appointed or elected, whether permanent or not, whether paid or not, and regardless of their level of authority (ii) any other Person who performs a public function, including for a public agency or public enterprise, or who provides a public service, or (iii) any other Person defined as a public agent in the Project Owner's State, an undue advantage of any kind, for himself or herself or another person or entity, so that he or she may perform or refrain from performing any act in the exercise of his or her official duties.
 - 6.4 We have not promised, offered or granted and we will not promise, offer or grant, directly or indirectly, to any Person who directs a private sector entity or works for such an entity, in any capacity, a benefit improper of any kind, for itself or for another person or entity, so that it performs or refrains from performing an act in violation of its legal, contractual or professional obligations.

- 6.5 We have not and will not engage in any activity that would influence the procurement process to the detriment of the Project Owner, including, without limitation, any anti-competitive practice that has the purpose or effect of preventing, restricting, or distorting competition, including, without limitation, restricting access to the Contract or the free exercise of competition by other firms.
 - 6.6 We, or one of the members of our grouping, or one of the subcontractors will not acquire or supply equipment and will not operate in sectors under embargo by the United Nations, the European Union, or France.
 - 6.7 We undertake to respect and to ensure that all our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, amongst which are the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, following the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Project Owner.
7. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: _____ As : _____

Duly authorized to sign for and on behalf of² : _____

Signature : _____

As from : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Annexe B – Grille de constitution du groupement

Nom du groupement

...NOM...

Constitution du groupement et missions

Membre du groupement	Nom, SIRET, adresse	Missions à l'intérieur du groupement	Chiffre d'affaires pour prestations similaires sur les 3 dernières années (en francs CFA HT)	Représentation au Cameroun ?	Représentation en Afrique subsaharienne / centrale ?
Co-traitant 1 (mandataire)					
Co-traitant 2					
Co-traitant 3					
Co-traitant 4					
Co-traitant 5					

Annexe C – Grille des références.

Référence 1

Projet	Caractéristiques	SHON	Montant des travaux (en francs CFA HT)	Membre du groupement concerné	Aérogare ?	Infrastructure côté piste ?	Travaux en site occupé ?

Référence 2

Projet	Caractéristiques	SHON	Montant des travaux (en francs CFA HT)	Membre du groupement concerné	Aérogare ?	Infrastructure côté piste ?	Travaux en site occupé ?

Etc...